



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC
JURASSIEN
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué de presse

24 octobre 2018

Mis à l'enquête publique, le projet éolien de Montoz – Pré Richard est mal parti

Le promoteur biennois Energie Service ESB a annoncé la mise à l'enquête publique pour 30 jours du parc éolien de Montoz – Pré Richard. Ce projet éolien industriel est situé dans la commune de Court (Jura bernois). Le projet prévoit l'implantation de sept éoliennes reliées au parc éolien de la Montagne de Granges (Soleure) à quelques centaines de mètres de là. Avec une hauteur allant jusqu'à 200 mètres, les turbines seraient nettement plus hautes que celles, déjà gigantesques, prévues sur la Montagne de Granges.

Les deux projets éoliens de Montoz – Pré Richard et de la Montagne de Granges sont étroitement reliés : ESB Biel-Bienne utiliserait l'infrastructure du parc éolien de Granges pour l'accès et le transport de l'électricité ainsi que pour les transformateurs. Les 15 000 trajets par camion et les nombreux transports spéciaux passeraient tous par le périmètre de projet soleurois. Une gigantesque zone industrielle éolienne verrait le jour sur la chaîne du Jura.

La loi sur l'aménagement du territoire prévoit que les grands projets de construction tels que les parcs éoliens doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Or, dans la mesure où les deux projets sont planifiés directement l'un à côté de l'autre et forment selon toute vraisemblance une seule entité, une étude d'impact unique et commune doit être préparée, qui tienne compte de l'impact global (obligation de coordination).

En effet, tant en ce qui concerne le bruit que la biodiversité, l'impact cumulé des deux projets est nettement plus grand que s'ils étaient étudiés comme deux entités indépendantes. Le passage d'une frontière cantonale entre les deux projets n'y change rien, pas plus que la mise à l'enquête différée.

En d'autres termes, les deux projets sont condamnés. Paysage Libre BEJUNE invite les riverains et les organisations environnementales à dénoncer cette violation du droit et à déposer une opposition à ce projet destructeur pour tout l'Arc jurassien.

Contact :

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, www.pl-bejune.ch